



22 octobre 2020

Monsieur Stéphan Demers
Analyste
Direction de l'expertise environnementale et du développement durable
Bureau d'audience publique sur l'environnement
140, Grande-Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom
Réponses aux questions de la commission – 1^{ère} séance**

Monsieur,

Voici les réponses aux questions suivantes, soulevées durant la première séance :

1. Le MELCC peut-il fournir une liste des projets qui ont occasionnés des pertes de milieux humides similaires à celles du projet actuellement à l'étude?

Réponse : En ce qui concerne les projets miniers qui ont été assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, les projets suivants ont été identifiés comme ayant occasionné des pertes de milieux humides similaires ou supérieures à celles du projet à l'étude :

Projet de mine de fer du lac Bloom : 75 ha de milieux humides affectés

- Mine de fer du Mont-Wright : 77 ha de milieux humides affectés
- Projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic : 169 ha de milieux humides affectés
- Projet de la mine de phosphate du lac à Paul : 74 ha de milieux humides affectés
- Projet de mine Dumont : 2 538 ha de milieux humides affectés

... 2

2. Le MELCC peut-il fournir une liste des lacs de plus de 100 ha qui ont été détruits depuis 2012?

Réponse : Le projet actuellement à l'étude occasionnerait la perte du lac F, d'une superficie de 88 ha. En ce qui concerne les projets miniers qui ont été assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le Ministère n'a trouvé aucun autre projet ayant causé la perte d'un lac de cette ampleur.

André-Anne Gagnon
Chargée de projet